Envoyé en préfecture le 20/07/2026
Reçu en préfecture le 20/07/2026
Publié le
ID : 064-256400284-20260630-2026_72_V2-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DE DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ SYNDICAL INTERCOMMUNAL DES EAUX DU BASSIN D'ORTHEZ

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice	*Présents*	*Votants*
23	*20*	*21*

Date de la convocation : *24 juin 2026*

SÉANCE DU 30 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six et le trente juin à 19h, le Comité Syndical Intercommunal des Eaux du Bassin d'Orthez, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la maison pour tous à Lanneplaà, sous la Présidence de M. Alain LENGLET, Président.

Présents : Alain LENGLET, Président,

Jean-François BILLERACH, Jérôme CLEMENCEAU, Cécile COUDROY, Nicolas CRESSON, Philippe DARTIGUE PEYROU, Amandine GASTIGAR, Jean René LAPLACE, Denis LARTIGUE, Jérémy LAUDA, Patrice LARROUTURE, Bernard MELIANDE, Luc MONBEIG, Fabienne PIT, David PUHARRE, Michel SARTHOU, Pierre ZIEGLER, délégués titulaires,

Jean Michel BERGES, Pascale LARROQUE, Franck LAULHE, délégués suppléants.

Excusés : Jean-Pierre CHALARON, Éric DELTEIL, Albert LAHITETTE, Éric NOTARIO, Frédéric PEDEDAUT.

Donné pouvoir : Cédric PERRIN à Bernard MELIANDE.

Secrétaire : Michel SARTHOU.

Recours à l'emprunt pour le financement de l'opération Boulevard Charles de Gaulle – budget assainissement collectif *(délibération n° 2026-72)*

Le Président rappelle à l'assemblée que, par délibération, le Comité syndical a approuvé la mise en place d'une autorisation de programme et de crédits de paiement pour l'opération d'assainissement collectif du boulevard Charles de Gaulle, d'un montant global de 2 716 787,77 € TTC, comprenant notamment un recours à l'emprunt à hauteur de 715 000 €.

Il précise que cette opération structurante vise la modernisation des réseaux d'assainissement, avec la mise en séparatif des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales, afin d'améliorer le fonctionnement hydraulique du système et de répondre aux exigences réglementaires en matière de traitement des eaux usées.

Le Président indique qu'une consultation a été engagée auprès de plusieurs établissements bancaires, sur la base d'un cahier des charges transmis le 28 mai 2026, avec une date limite de remise des offres fixée au 22 juin 2026 à 16h00.

Cette consultation a été adressée aux établissements suivants : le Crédit Mutuel, Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels, la Banque des Territoires (Caisse des Dépôts), la Caisse d'Épargne (Groupe BPCE), le Crédit Agricole Pyrénées Gascogne, BNP Paribas ainsi que l'établissement Pouyanne.

À l'issue de cette consultation, seule une proposition de financement a été reçue de la part de la Banque des Territoires, portant sur un prêt destiné au financement des projets d'eau et d'assainissement « acquaprêt », d'un montant de 715 000 €, avec un taux indexé sur le livret A majoré de 0,50 %, et une durée pouvant atteindre 60 ans.

Le Président précise que le choix d'un emprunt sur une durée de 60 ans permet de lisser les annuités dans le temps et de limiter l'impact sur le budget de l'assainissement collectif, compte tenu du caractère structurant et de la durée d'amortissement des infrastructures concernées, ainsi que du PPI règlementaire impactant l'assainissement collectif.

Envoyé en préfecture le 20/07/2026
Reçu en préfecture le 20/07/2026
Publié le
ID : 064-256400284-20260630-2026_72_V2-DE

Vu l'arrêté préfectoral complémentaire n° 64-2000-09-24-006 du 16 avril 2025 portant prescriptions complémentaires à l'arrêté du 24 septembre 2020, intégrant les obligations règlementaires de travaux de mise en séparatif,

Considérant la nécessité de financer l'opération d'assainissement du boulevard Charles de Gaulle,

Considérant les résultats de la consultation engagée auprès des établissements bancaires,

Considérant l'intérêt de recourir à un emprunt de long terme afin de préserver l'équilibre financier du budget assainissement collectif,

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'assainissement collectif et dans le cadre de l'autorisation de programme correspondante,

Invité à se prononcer sur cette question, le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

DÉCIDE de recourir à un emprunt d'un montant de 715 000 € pour le financement de l'opération Boulevard Charles de Gaulle – budget assainissement collectif,

APPROUVE le principe de la mobilisation d'un prêt sur une durée maximale de 60 ans, dans les conditions issues de la consultation réalisée auprès des établissements bancaires,

AUTORISE le Président à signer l'ensemble des pièces relatives à ce financement, notamment le contrat de prêt retenu, et à procéder à toutes les démarches nécessaires à sa mise en œuvre.

Pour	Abstention	Contre
21	0	0

Fait à Lanneplaà,
le 30 Juin 2026

Le Président,

Alain LENGLET

Syndicat Intercommunal des Eaux du Bassin d'Orthez